

Le coût de l'élection présidentielle de 2002

Source : services du Conseil constitutionnel

Les chiffres dont dispose aujourd'hui (septembre 2003) le ministère de l'Intérieur sont, sinon définitifs, du moins proches du coût effectif de l'élection présidentielle de 2002.

I - Le coût de l'élection présidentielle

Il n'est pas sans intérêt de comparer 2002 à 1995.

Nature des dépenses		1995 <i>(converties en euros)</i>	2002 <i>(en euros)</i>	variation
Propagande	Remboursements forfaitaires <i>Pourcentage des dépenses</i>	28 876 311 22 %	53 395 000 27 %	+ 85 %
	Dépenses de campagne officielle <i>Pourcentage des dépenses</i>	32 099 027 24 %	57 131 263 29 %	+ 78 %
	Campagne radiotélévisée <i>Pourcentage des dépenses</i>	8 132 066 6 %	3 958 957 2 %	- 51 %
Acheminement	Mise sous pli locale de la propagande officielle <i>Pourcentage des dépenses</i>	27 846 394 21 %	43 000 000 21 %	+ 54 %
	Affranchissement postal de la propagande officielle <i>Pourcentage des dépenses</i>	18 923 598 14 %	24 500 000 12 %	+ 29 %
Fonctionnement	Frais d'assemblées électorales <i>Pourcentage des dépenses</i>	11 045 346 8 %	12 300 000 6 %	+ 11 %
	Fonctionnement des centres de vote à l'étranger <i>Pourcentage des dépenses</i>	1 046 044 1 %	2 838 000 1 %	+ 171 %
	Dépenses diverses <i>Pourcentage des dépenses</i>	5 289 132 4 %	3 225 920 2 %	- 39 %
Total <i>Pourcentage des dépenses</i>		133 257 918 100 %	200 349 140 100 %	+ 50 %

L'élection de 2002 a coûté plus cher que celle de 1995, ce qui n'est pas une surprise. Toutefois, cette hausse, due pour l'essentiel au nombre

accru de candidats (16 au lieu de 9, soit + 77 %), ne lui est pas exactement proportionnelle.

Le principal poste résulte des dépenses de propagande des candidats, sous leurs diverses formes de prise en charge, qui représente plus de la moitié du total. Du coup, le remarquable effort de contrôle de la campagne radiotélévisée, dû sans doute à une évolution du paysage audiovisuel, mais aussi à un contrôle plus sévère du Conseil supérieur de l'audiovisuel, passe inaperçu.

Le deuxième poste de dépense (en gros, un tiers de l'ensemble) correspond à la mise sous enveloppe, par les soins des préfetures, des documents de la propagande officielle des candidats (leur profession de foi et leur bulletin) et à leur acheminement postal au domicile des électeurs.

A cet égard, la traditionnelle « franchise postale », à laquelle le code électoral fait encore allusion, n'a jamais existé : l'Etat a toujours remboursé, pour l'essentiel à La Poste, les frais d'envois de ces correspondances particulièrement volumineuses, même si le coût au pli n'est pas très élevé (en gros 0,30 € par électeur)

Le troisième ensemble regroupe une série de dépenses administratives de fonctionnement de nature variable, correspondant au sixième de l'ensemble et plutôt en diminution relative.

Entrent dans cette catégorie les postes suivants :

- les frais d'assemblées électorales correspondent à la subvention (dans la pratique calculée forfaitairement) que l'Etat verse aux communes pour les dédommager des divers dérangements dus à l'organisation de l'élection et qui est prévue par l'article L. 70 du code électoral ;
- les frais de fonctionnement des centres de vote à l'étranger incluent l'ensemble des dépenses engagées par le ministère des affaires étrangères et remboursées par le ministère de l'intérieur.

Le montant, nettement en hausse, est dû certes aux causes générales précitées, mais aussi à l'augmentation du nombre des électeurs français établis hors de France.

En effet, ceux-ci étaient 245 322 en 1995 et 385 537 en 2002, soit un accroissement de 57 %. Ce nombre d'inscrits correspond à celui d'un département moyen comme la Sarthe.

- Les autres postes, en nette diminution, tant relativement qu'absolument, correspondent à des dépenses typiquement administratives (paiements des heures supplémentaires des fonctionnaires, des frais d'impression et d'expédition des circulaires et divers documents électoraux, etc.).

A titre de comparaison, le nombre d'électeurs s'élevait au premier tour de 1995 à 39 992 912, au premier tour de 2002 à 41 194 689, soit un accroissement de 1 201 777 électeurs (+ 3 %).

Rapportées au nombre d'électeurs (et converties en euros), le coût de l'élection présidentielle est passé, de 1995 à 2002, de 3,33 € à 4,86 €

II - Les coûts comparés des élections les plus récentes

La comparaison avec les autres élections peut se résumer par le tableau suivant (tous les montants sont convertis en euros) :

Elections	Années	Coût global	Coût par électeur
Régionales	1998	77 812 551	1,98
Européennes	1999	101 455 624	2,53
Référendum	2000	57 880 452	0,70
Municipales	2001	101 926 394	2,55
Cantoniales	2001	57 598 473	2,94
Sénatoriales	2001	1 638 052	32,88
Législatives	2002	134 395 885	3,28

Bien évidemment, ce tableau doit être interprété avec quelques nuances. En effet, le coût limité et le corps électoral restreint des élections sénatoriales explique un montant ramené par électeur élevé. De même, pour les élections municipales et cantoniales se déroulant dans des circonscriptions comptant moins de 9 000 habitants, les dépenses électorales des candidats ne sont pas remboursées. Enfin, dans les communes de moins de 3 500 habitants, l'Etat prend très peu de dépenses en charge.

Pour un référendum, il n'existe pas, à proprement parler, de dépenses de propagande, mais seulement d'organisation du scrutin.

Par ailleurs, les chiffres des dernières élections législatives sont susceptibles de variations à la marge.

Néanmoins, sous le bénéfice de ces observations, la comparaison montre que du point de vue des dépenses électorales, l'élection présidentielle reste la plus importante.